

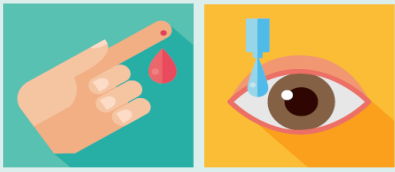


# A E S

## CONDUITE A TENIR EN CAS D'ACCIDENT AVEC EXPOSITION AU SANG OU DES LIQUIDES BIOLOGIQUES

### Immédiatement

#### PREMIERS SOINS À FAIRE D'URGENCE



#### PIQÛRES ET BLESSURES

- Ne pas faire saigner.
- Nettoyage immédiat de la zone cutanée lésée à l'eau et au savon
- puis rincer
- Antiseptie par contact ou immersion pendant 5 minutes :  
Solution chloré Dakin® ou  
Polyvidone iodée en solution dermique

#### CONTACT DIRECT DU LIQUIDE BIOLOGIQUE SUR PEAU LESEE

Même protocole de nettoyage et d'antiseptie de la zone atteinte que précédemment

#### PROJECTION SUR MUQUEUSES ET YEUX

Rincer abondamment à l'eau ou au sérum physiologique (au moins 5 minutes)

### Dans la première heure

#### CONTACTER LE MÉDECIN



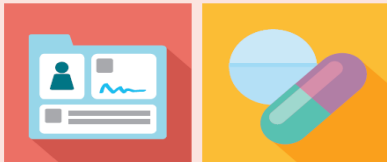
#### CONSULTER LE MEDECIN DU SERVICE DES URENCES

- Il évalue le risque infectieux (Infection VIH, Hépatites B et C, autres infections)
- Il établit le certificat d'accident du travail
- Il rédige les ordonnances pour le bilan de sérologie pour l'agent et le patient source (avec son accord)
- Pour mettre en route si besoin un traitement post exposition le plus tôt possible et **au mieux dans les 4 heures** pour une efficacité optimale.

Urgence de Saint Affrique 05.65.49.76.03

### Dans les 48 heures

#### CONTACTER ENSUITE LE MÉDECIN DU TRAVAIL



#### Déclarer l'AES auprès du bureau du personnel

#### CONTACTER LE MEDECIN DU TRAVAIL

Pour organiser le suivi.

Tél. 05 65 49 76 85

#### En cas d'instauration d'un traitement préventif

Consulter le médecin du Service de maladie infectieuse

Du CH Rodez : Tél. 05 65 55 22 80

Du CH Montpellier : Tél. 04 67 33 72 14 / 77 14

**SIDA INFO SERVICE : 0800 840 800**